



**Commission
Enfance jeunesse
Mardi 20 octobre 2020 - TOURRIERS**

Membres	Convoqués	Présents	Excusés
M. Christian CROIZARD Président CDC Cœur de Charente	X	X	<input type="checkbox"/>
Mme Sophie MEVELLEC DGS CDC Cœur de Charente	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Laëtitia DUMANS Responsable Enfance - Jeunesse	X	X	<input type="checkbox"/>
Mme Christine SOURY Vice-présidente « Enfance jeunesse »	X	X	<input type="checkbox"/>
M. Renaud COMBAUD Vice-président « Economie, Tourisme et Agriculture »	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Eric BOUCHET Vice-président « Communication » « Culture et Patrimoine »	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Philippe BOIREAUD Vice-président « mobilité » et « Affaires sociales et Vie associative »	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Franck BONNET Vice-président « Projets structurants »	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Didier CHAMPALOUX Vice-président « Assainissement » et « Voirie »	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Marc DE LUSTRAC Vice-président « Sport et Santé »	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Nadia CAILLAUD Vice-présidente « Equipements communautaires »	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Véronique AUBIN Conseillère municipale - VILLOGNON	X	X	<input type="checkbox"/>
Mme Stéphanie BAUCHAUD Conseillère municipale - LONNES	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Aurélie BIZE Conseillère municipale – AUSSAC-VADALLE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Marie-Cécile BOUTENEGRE Conseillère municipale - ANAIS	X	X	<input type="checkbox"/>
Mme Sylvie BRIS Conseillère municipale – AIGRE	X		X
Mme Amélie BROUSSE Conseillère municipale – MAINE DE BOIXE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Bruno CAMY Conseiller communautaire - VARS	X	X	<input type="checkbox"/>
Mme Christelle CARDIN-TINARD Conseillère municipale – AUNAC SUR CHARENTE	X	X	<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette CHAPELAS Conseillère municipale - ANAIS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Nathalie COLLIGNON Conseillère municipale – SAINT-AMANT DE BOIXE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Joël COMMEN Conseiller municipal – SAINT-AMANT DE BOIXE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette COMTE Conseillère municipale - TOURRIERS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mme Julie COTAYA Conseillère municipale - CELLETTES	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Séverine DALLET Conseillère municipale – MAINE DE BOIXE	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Anne-Christelle DARQUEY Conseillère municipale - NANCLARS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Géraldine DOAT Conseillère municipale - CELLETTES	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Marine DUPUY Conseillère municipale -	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Françoise DURUISSEAU Conseillère municipale – MAINE DE BOIXE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Michelle FABRE Conseillère municipale - VARS	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Agnès FAURE Conseillère municipale – SAINT-GROUX	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Mickaël FREDON Conseiller municipal - VILLEJOURBERT	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jérôme HYVERNAUD Conseiller municipal - CELLETTES	X		<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Madeleine KERJEAN Conseillère AUSSAC - VADALLE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Christine LACHAUME Conseillère municipale – AUNAC SUR CHARENTE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Aurélie LACROIX Conseillère communautaire – VAL DE BONNIEURE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Véronique LAMAZIERE Conseillère communautaire - LUXE	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Nathalie MALLERAU Conseillère municipale – SAINT-AMANT DE BOIXE	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Angélique MAUFRAS Conseillère municipale - ORADOUR	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Catherine MESNARD Conseillère municipale – SAINT-FRONT	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Yves MORELLEC Conseiller municipal – VAL DE BONNIEURE	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Thomas MOUNIER Conseiller municipal – ANAIS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Vanessa PALOMBO-ROUGIER Conseillère municipale – AUNAC SUR CHARENTE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Marie PANTIER Conseiller municipal - JUIILLE	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Laurence PAPONNET Conseillère municipale - XAMBES	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-François PERDRIELLE Conseiller municipal - CELLEFROUIN	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Claudine PERRET Conseillère municipale - ANAIS	X	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jean RAINETEAU Conseiller municipal – MONTIGNAC / CHTE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Bérangère ROQUET Conseillère municipale - MANSLE	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Sabine RUAULT Conseillère municipale – VAL DE BONNIEURE	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gaëtan SIGNORET Conseiller municipal - FONTENILLE	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Florence SOUCHARD Conseillère municipale - PUYREAUX	X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

- 1- Un engagement fort en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- 2- Présentation globale des services
- 3- Budget 2020
- 4- Les différentes actions enfance-jeunesse
- 5- Un projet structurant : le Pôle Enfance-jeunesse
- 6- Questions diverses

Ce compte rendu est associé au power point, d'où le renvoi aux vignettes (ou slide) correspondantes aux paragraphes.

Vignette n°3 : Un engagement fort en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

➤ En signant avec la CAF la Convention Territoriale Globale (la CTG), la CDC a affirmé ses orientations à destination de la population dans le domaine de la petite enfance (qualité d'accueil, adaptation aux besoins de la population), de l'enfance (Accueils de loisirs), de la parentalité, de la jeunesse et renforce sa coopération avec la Caf.

L'engagement financier de la CAF est inscrit dans le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et favorise la déclinaison des politiques publiques sur le territoire au plus près des usagers.

La Caf soutient nos actions sur le territoire à travers le versement de prestations (PSO, PSU) et a versé 17 929 680 € au titre des prestations familiales, ce qui couvre 8625 personnes (*Chiffres 2018*).

➤ La convention signée avec le Centre Social Culturel et Sportif du Pays Manslois (CSCPM) pour la période 2019-2022 couvre les actions suivantes :

- ✓ L'accueil de loisirs (3-17ans)
- ✓ La ludothèque mobile
- ✓ L'été actif
- ✓ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Montant de la subvention 2019 CDC : 169 751,00 € avec une augmentation de la subvention de 2% chaque année.

➤ Signature du Contrat Départemental d'Animation avec le Département (CDA) :

Ce contrat permet de mener à bien 6 actions : l'été actif et Solidaire, le développement des pratiques culturelles et artistiques, des pratiques sportives, des activités de pleine nature, des pratiques sportives et culturelles à destination des adolescents et l'école multisports (à Aigre).

Vignette n° 4 : Service Enfance-Jeunesse, présentation globale :

- 3 Maisons de la Petite Enfance à Aigre, Vars, Mansle et Val de Bonnieure
- 3 accueils de loisirs (ALSH) à Aigre, Vars et Mansle *
- L'école multisports (à Aigre)
- La ludothèque mobile *
- L'été actif et solidaire*
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité * ;

* Par convention avec le Centre Social

Au total, ce sont 21 agents sur les 49 que compte la CDC qui sont mobilisés en permanence au sein des services enfance jeunesse (dont 3 agents d'entretien et 2 agents en cuisine pour l'ALSH de Vars)

Un budget qui arrive en 4^{ème} position des dépenses de fonctionnement de la CDC.

Vignette n° 5 : Budget 2020

L'ensemble des dépenses pour ces actions représente 15,31% de l'ensemble du budget CDC, soit 1 163 048,00€.

Vignette n° 6 : Les Maisons de la Petite Enfance

Les équipes sont composées d'Éducatrices de Jeunes Enfants (directrices), d'une Auxiliaire de Puériculture et de 3 CAP petite enfance.

Ces 3 structures proposent les 3 services suivants :

- Le multi-accueil : service destiné à répondre à un besoin de garde pour les enfants âgés de 6 semaines à 4 ans révolus. Service facturé aux familles en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants à charge selon un barème établi par la Cnaf : cela en fait un service accessible à tous.

Exemple de tarifs :

minimum : 0,43€ pour une famille avec 1 enfant ou 0,22 pour une famille de 4 enfants

plafond : 3,42€ pour 1 enfant et 1,71€ pour 4 enfants

soit un tarif moyen estimé 2020 : 0,44€/Heure

Prix de revient pour 1h de fonctionnement : 15,24€ en 2019

10 places à Aigre, le mardi matin et le jeudi en journée complète. Actuellement, 15 enfants inscrits

11 places à Vars, le mardi et le vendredi journée complète et mercredi matin. Actuellement, 16 inscrits à ce jour.

12 places à Mansle, le lundi et le vendredi en journée complète. Actuellement 10 enfants inscrits et 3 inscriptions à venir. Structure fermée pendant les vacances scolaires pour permettre l'utilisation des locaux par l'accueil de Loisirs.

- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

Ce service gratuit permet aux familles de passer un temps avec leur enfant en présence de professionnelles. Un temps d'accueil par site : lundi matin à Vars, mercredi matin à Aigre et mardi AM à St Angeau, Val de Bonnieure.

A l'occasion de ces rencontres, les familles trouvent une écoute à leurs questionnements, un soutien à leur rôle de parents, mais aussi une occasion de créer du lien social avec d'autres familles permettant de rompre l'isolement social. Le lien social ainsi facilité permettra ensuite un meilleur ancrage des familles sur le territoire et peut générer l'émergence de solidarité (lors de l'entrée à l'école par exemple).

- Le Relais Assistantes Maternelles :

Ce service gratuit est accessible autant aux professionnelles qu'aux familles. Les assistantes maternelles y sont accueillies avec les enfants qui leurs sont confiés (2 temps d'accueil à Vars et Mansle et 1 seul à Aigre). A travers ses actions, le Ram permet également un soutien professionnel aux assistantes maternelles (exemple : journée nationale des assistantes maternelles). Les parents ou futurs parents y trouvent les informations nécessaires pour la recherche et l'emploi d'une assistante maternelle. D'où l'importance d'orienter les familles vers ce service lorsqu'elles se présentent en mairie et recherchent un mode d'accueil.

Sur le territoire, ce sont 120 assistantes maternelles qui sont concernées par ce service : 41 à Mansle (dont 19 qui fréquentent le service), 62 couvertes par le RAM de Vars dont 17 fréquentent le service (pour environ 57 enfants), tandis qu'à Aigre ce sont 11 assistantes maternelles qui fréquentent le RAM pour 17 agrées.

Vignette n° 7 - Exemple d'actions des MPE

Sur les LAEP, présentation de la chambre pédagogique dans le cadre d'un travail entamé par les 3 MPE sur la santé environnementale la semaine passée. Une quinzaine de famille a participé.

Le 3 novembre, à la MPE d'Aigre, les structures proposent une intervention autour de la langue signée des bébés.

Le 21 novembre, organisation de la journée nationale des assistantes maternelles : pédagogie autour de la nature en vue de projets ad hoc pour l'année au sein des RAM.

Vignette n° 8 - Les ALSH

Ils s'adressent aux enfants scolarisés jusqu'à 17 ans.

Les ados (12-17 ans) y sont accueillis uniquement pendant les vacances scolaires.

Grâce aux ALSH, les enfants peuvent accéder à des activités de loisirs variées le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires : laser game, poney, bibliothèque, piscine, curling, courses d'orientation....

L'été, des camps sont également proposés comme par exemple à Saint Savinien (ALSH de Vars), Marais poitevin (ALSH d'Aigre) Cozes ou encore Le Champion, à Mansle (pour les mini-camps organisés par le CSCPM) : ils affichent toujours complet.

Les tarifs sont appliqués en fonction du Quotient Familial (établi par la Caf et propre à chaque famille) afin d'être accessible à tous.

A Aigre, la capacité d'accueil est de 32 enfants le mercredi et jusqu'à 57 pendant les vacances scolaires. 4 permanents assurent l'animation le mercredi et l'équipe est complétée par des saisonniers pendant les vacances scolaires.

En 2020, malgré la situation sanitaire, on compte 151 enfants inscrits (contre 199 l'an passé). Le Centre de Loisirs organise également des « soirées jeunes » pour les 12-17 ans qui fédèrent en moyenne 12 jeunes. L'ALSH est, comme la MPE, installé au sein du pôle jeunesse à Aigre.

A Vars, l'accueil se fait dans les locaux de l'école Françoise Dolto. L'agrément permet d'accueillir 92 enfants pendant les vacances scolaires et les mercredis. L'été, ce sont jusqu'à 112 enfants, dont 12 jeunes (12-17ans) qui peuvent être accueillis.

Une équipe permanente de 6 professionnels est renforcée pendant les vacances pour assurer les taux d'encadrement exigés par l'agrément. Les repas sont élaborés sur place par un cuisinier.

La structure est fermée la dernière semaine d'août afin de permettre aux équipes de l'école de procéder au ménage en vue de la rentrée.

L'ALSH de Vars n'a pas souffert outre mesure du contexte lié au Covid puisque, cet été, on compte 10 enfants en moins par rapport à l'an passé, et ce, malgré l'annulation des camps.

A Mansle, 48 enfants sont accueillis le mercredi, 40 pendant les petites vacances scolaires et environ 57 l'été, ados compris. Comme à Aigre et Vars, des camps et soirées jeunes sont organisées à destination des 12-17 ans.

Les ALSH sont fermés la semaine entre Noël et nouvel an ainsi que les jours fériés.

A travers le dispositif « Promeneurs du net », les 3 animateurs jeunes de chaque secteur offrent la possibilité aux jeunes d'établir un contact à travers les réseaux sociaux. Le Promeneur du net écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Son rôle est d'accompagner le jeune et l'orienter pour l'aider à trouver des solutions.

Il est une présence adulte et éducative là où l'encadrement fait défaut. Dispositif institué par la Caf.

Les collèges de Mansle, Vars et Saint Amant de Boixe bénéficient un jour par semaine de l'intervention des animateurs jeunes. Ils interviennent au sein même des établissements pour proposer aux jeunes diverses activités pendant la pause méridienne.

Le dispositif CLAS, mené par le Centre Social, permet un soutien à la scolarité à travers ses interventions au collège sur le temps d'étude en proposant des activités telles que le théâtre, des jeux de société, en fonction du projet pédagogique de l'établissement. Les animateurs interviennent également au sein des écoles du territoire (comme Aunac ou Saint Ciers pour 2019).

Vignette n° 9 – galerie d'i mages :

Ces photos montrent, en partie, ce que les équipes ont mis en place pour accueillir les enfants dans le contexte sanitaire lié au Covid.

Pendant les vacances d'avril, l'ALSH de Vars a été ouvert aux familles prioritaires : 6 familles ont ainsi pu confier leurs enfants.

A la sortie du confinement, les équipes MPE et ALSH se sont organisées afin de garantir un accueil conforme aux protocoles en vigueur : organisation matérielle, adaptation des effectifs pour respecter les distanciations physiques, ...

Seule la MPE de Mansle n'a pas pu rouvrir ses portes, faute d'usagers.

Les effectifs des services ont augmenté petit à petit, comme en témoignent les chiffres donnés précédemment.

A noter : une aide exceptionnelle versée par la Caf en compensation des fermetures liées au Covid et à la reprise des services.

Vignette n° 10 - L'école multisports :

L'école multisport propose des cycles de sports variés pendant l'année scolaire. Ainsi, les enfants peuvent découvrir une palette des pratiques accessibles autour de chez eux. Les associations ou l'animateur jeune encadrent et animent ces séances.

Vignette n° 11 - La ludothèque :

Chaque mois, pendant l'année scolaire, la ludothèque s'installe dans une commune du territoire. Ce sont ainsi 10 communes qui accueillent chaque année cette animation.

C'est la commune de Tourriers qui a pu accueillir la première pour la rentrée.

Aigre (le 18 novembre) et Aussac Vadalle (le 16 décembre) suivront.

Animée par une professionnelle diplômée « animateur jeux », la ludothèque permet une rencontre intergénérationnelle car elle s'adresse certes aux enfants, mais également à la famille ou aux grands-parents pour partager un moment convivial et ludique.

La ludothèque participe à sa manière au maintien du lien social sur notre territoire.

La ludothèque a dû elle aussi s'adapter au contexte sanitaire : dorénavant, les enfants de – de 6 ans sont accueillis le matin, et les + de 6 l'après-midi, en plus des mesures habituellement appliquées (distanciation physique, port du masque et désinfection des mains et des jeux)

La ludothèque offre également la possibilité d'une location de jeux pour les particuliers ou les associations et peut également intervenir lors de manifestations organisées par des associations ou des entreprises.

Vignette n° 12 - L'été actif et solidaire :

Vignette n° 13 - Les actions culturelles à destination de la jeunesse :

➤ *En lien avec les services de la CDC, possibilité pour les écoles de bénéficier d'ateliers ou visites sur sites :*

Les professionnelles se mettent au service des scolaires dans les domaines suivants :

- service assainissement : intervention sur le cycle de l'eau,
- service patrimoine : intervention autour du néolithique et art Roman grâce à un patrimoine riche sur le territoire,
- service bibliothèque : possibilité d'accueil du public à Tusson et St Fraigne. Actuellement, les interventions de la bibliothécaire ne peuvent se faire sur la totalité du territoire mais restent concentrées sur le secteur d'Aigre (pour les écoles ou les ALSH, MPE)

➤ *Dans le cadre du réseau SDL, mise en place sur le territoire d'actions telles que le festival « Au fil du conte » ou « Emmène-moi au spectacle » :*

Cette année, 2 spectacles (à Aigre et Vars) pour « le Fil du conte » et un concert mercredi dernier à Saint Amant- de -Boixe pour ouvrir le dispositif « Emmène-moi au spectacle » qui a réuni 170 personnes au nombre desquels des enfants des centres de loisirs d'Aigre et Mansle.

➤ *Dispositifs d'aides culturelles aux écoles (20 000€ par an) :*

- Convention avec les 3 aiRes (Ruffec, La Rochefoucauld, Rouillac): enveloppe de 10 000 € pour l'achat de spectacles. Convention signée en 2019 pour 3 ans.

- Aide 5€/an/enfant pour tout projet culturel ou patrimonial, avec priorité aux projets utilisant les ressources du territoire. Possibilité pour les écoles du territoire de se rendre au théâtre d'Angoulême ou intégrer le dispositif « école et cinéma ».

➤ *Ateliers nature en lien avec l'Education Nationale :*

Ces ateliers permettent de découvrir une autre facette du territoire grâce au sentier découverte (Sentier de l'Osme, ancien Pays d'Aigre) ou aux sentiers d'interprétation (Saint Groux et Mansle). Les fiches pédagogiques, réalisées avec l'Education nationale, permettent aux enseignants d'animer ces ateliers.

➤ *Actions à destination des collèges à travers un partenariat avec le Département :*

Ainsi, bien que la CDC n'ait pas la compétence scolaire, elle favorise, à travers les actions citées, l'accès à la culture et le soutien aux écoles et collèges en ce sens.

Vignette n° 14 et 15 : Le pôle enfance jeunesse à Vars

Une nécessité pour optimiser les services d'accueil existants : en effet, le service ALSH est assuré dans les locaux de l'école de Vars. Par ailleurs, les services de la MPE, notamment l'accueil occasionnel, font l'objet d'une forte attente des familles.

Les études préalables (notamment de la Caf) ainsi que le diagnostic de territoire mené par le cabinet Lorcolsim, montrent un réel besoin de places d'accueil pour les 0-3ans.

Le pôle, est situé à Vars, qui, par la nature de sa population (majoritairement plus active sur ce secteur) et son positionnement, permettra une optimisation de l'équipement et donc un rayonnement sur toute la CDC.

Il permettra d'accueillir simultanément les services ALSH et MPE.

Si, pour la partie dédiée à l'ALSH, le projet consiste à un simple déplacement du service existant dans de nouveaux locaux, un travail est en cours afin d'organiser au mieux les services petite enfance au regard de ce nouveau pôle.

La commission d'appel d'offre se réunit ce jeudi pour finaliser le choix des entreprises retenues.

La durée des travaux est estimée entre 8 et 10 mois.

Les travaux d'assainissement ont eu lieu la semaine passée, la parcelle ayant été acquise à la mairie de Vars viabilisée.

Le bâtiment fini représente une surface de 1097 m² sur une parcelle de 6025 m².

En lien avec le Pays du Ruffecois, un travail est en cours avec les équipes dans le cadre de l'appel à projet « Trame Verte-Trame bleue ». Il s'agit de penser l'aménagement du jardin dans le respect de la biodiversité. Ce projet fait écho aux orientations pédagogiques des équipes autour de la nature et l'environnement.